

Conservatoire des
Sites Lorrains

Agence de l'Eau
Rhin-Meuse



Flore remarquable des zones humides de Lorraine

Bilan des espèces végétales menacées et protégées

**Document établi par P. RICHARD
Avec la contribution de messieurs :
S. MULLER
P. DARDAINE
J.C. RAGUE**

Aout 1998

FLORE REMARQUABLE DES ZONES HUMIDES DE LORRAINE

Bilan des espèces végétales rares, menacées et protégées

+ + + Sommaire + + +

Introduction	p. 2
1 – Statuts des espèces de la flore remarquable des zones humides de Lorraine	
1.1. Espèces protégées en France	p. 3
1.2. Espèces protégées en Lorraine	p. 4
1.3. Espèces menacées en France	p. 5
2 – Relations entre la flore remarquable et les zones humides de Lorraine	
2.1. Répartition des espèces par types de zones humides	p. 7
2.2. Présentation d'état de conservation et de protection des zones humides ----	p. 11
3 – Analyse par espèce de la connaissance et de la protection	
de <i>Alisma gramineum</i> Lej. A à <i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Reichenb.	p. 14
4 – Synthèse et propositions par catégories de taxons	
de 4.1. à 4.9.	p. 34
5 – Conclusion	p. 38
6 – Annexe N°1 – Carte de localisation des zones humides protégées et gérées par le Conservatoire des Sites Lorrains	p. 41
7 – Annexe N°2 – Sites recensés par espèce remarquables	p. 42
8 – Annexe N°3 – Espèces inventoriées dans chaque site	p. 43
9 – Annexe N°4 – Tableau synthétique du nombre de sites connus et protégés par espèce remarquable	p. 44
10 – Bibliographique	p. 45

Introduction

Les zones humides sont usuellement définies comme un ensemble de types d'habitats semi-naturels ou naturels où sont présentes des espèces végétales hygrophiles liées à des submersions temporaires ou permanentes, ou liées à l'hydromorphie du sol.

En Lorraine, de nombreux types de zones humides peuvent être identifiés selon les caractéristiques géologiques, pédologiques et climatiques. Dans le cadre des inventaires de sites naturels remarquables ou sensibles réalisés par le Conservatoire des Sites Lorrains, différents types de zones humides ont été définis :

- les cours d'eau, soit les rivières des côtes calcaires et les rivières de piémont,
- les lacs, et les étangs,
- les tourbières acides,
- les tourbières alcalines et marais eutrophes,
- les-prairies naturelles humides des vallées inondables ou non,
- les sources et près salés des vallées de la Seille et de la Nied,
- les forêts alluviales ou forêts humides
- les écosystèmes alluviaux.

Tous ces types de milieux abritent une grande diversité d'espèces végétales, probablement un millier de taxons. Parmi ces espèces, 115 se distinguent par leur valeur patrimoniale en raison de leur rareté,

Les zones humides hébergent plus de la moitié de la flore à valeur patrimoniale en Lorraine (environ 216 taxons).

Par le biais des interventions du Conservatoire des Sites Lorrains et grâce à la mise en œuvre de protections réglementaires (Réserves Naturelles), une centaine de zones humides bénéficient de mesures de protection qui assurent de facto la sauvegarde d'une grande partie de ce patrimoine floristique,

Les choix des sites d'intervention du Conservatoire se sont appuyés sur une pratique de bioévaluation intégrant un ensemble de critères biologiques et écologiques. La flore est représentée au sein du critère « intérêt floristique » (qui intègre les notions de rareté et de diversité), et à travers les critères « rareté des habitats » et « représentativité des espèces-habitats ». Par cette méthode globale, il n'est pas possible d'intégrer la notion d'espèces en tant que telle et donc, de prendre en compte la présence d'un taxon particulier à valeur patrimoniale.

Aussi afin de prendre en compte la sauvegarde de taxons floristiques de grande valeur patrimoniale dans la conservation des zones humides de Lorraine, la présente étude s'attache à dresser le bilan comportant pour chacune des 115 espèces patrimoniales :

- une présentation des stations actuellement connues,
- une rapide analyse historique de l'évolution des populations,
- une présentation des sites protégés comportant l'espèce,
- une analyse sur les besoins d'actions de sauvegarde.

5 – Conclusions

Cette synthèse sur la flore remarquable des zones humides de Lorraine a porté sur 116 taxons, reconnus d'intérêt biologique en raison de leurs statuts d'espèces protégées ou menacées, qui ne traduisent qu'une partie de ce patrimoine,

Les zones humides lorraines ont été regroupées en 8 grandes catégories qui totalisent 370 sites pour environ 30 000 ha, Ce patrimoine bénéficie de protection à hauteur de 25 % du nombre de sites et de 10 % de la superficie totale.

L'analyse réalisée sur la base des inventaires des Espaces Naturels Remarquables s'est appuyée sur 832 données (contact d'une espèce dans un site). Le nombre total de zones humides concernées au moins par une espèce remarquable est de 309 sites ce qui représente environ un tiers des sites recensés en Lorraine.

Les enjeux floristiques par type de zones humides sont précisés. Les tourbières acides, les marais alcalins ainsi que les lacs et étangs possèdent des habitats qui accueillent le plus de plantes remarquables (environ 20 % des taxons remarquables pour chaque type).

Pour chacun des 116 taxons, sont exposés, l'état des connaissances, une analyse diachronique avec la littérature du XIX ième siècle ainsi que les sites protégés.

Ces 116 taxons ont été regroupés en 9 catégories de taxons aux problématiques de conservation similaires pour lesquelles des propositions d'actions concrètes sont faites.

En conclusion, 3 grands axes de travail sont à développer pour assurer à terme la sauvegarde du patrimoine floristique des zones humides de Lorraine :

1. Affiner la connaissances des taxons remarquables

Ce préalable à toute définition concrète d'interventions in-situ ou ex-situ s'impose pour une douzaine de taxons au statut méconnu mais également pour la vingtaine d'espèces actuellement recensées en un site unique et la trentaine d'espèces connues de 2 ou 3 sites. D'autre part tel que précisé au chapitre 1, le choix des 116 espèces étudiées se révèle trop restrictif pour représenter correctement ce patrimoine floristique. L'intégration de taxons non protégés et non menacés mais rares en Lorraine devra être réalisée dans un travail ultérieur ce qui conduira probablement à étudier 200 taxons.

Un tel travail de recensement des données bibliographiques, de connaissance des populations des sites actuels, et de découverte de sites nouveaux notamment par prospections ciblées sur les stations mentionnées dans la littérature se révèle donc une priorité à court terme.

Cette mission déjà prise en charge par le Conservatoire Botanique National de Nancy notamment sur le thème des plantes menacées devrait être renforcée pour donner lieu à une banque de données alimentée par l'ensemble des botanistes lorrains (se référer à ce propos aux conclusions de G.H. PARENT dans les actes de la journée d'information sur les espèces rares et protégées. I.E.E. 1993).

2. Mise en œuvre de la protection de sites prioritaires

Pour les taxons ne possédant qu'un site unique ou encore que 2 ou 3 sites dont aucun n'est protégé, des interventions de type maîtrise foncière ou de type règlementaire sont à conduire dans les meilleurs délais.

Dans l'état actuel des connaissances, 13 taxons sont concernés et leurs sauvegardes impliquent de mettre en oeuvre de façon prioritaire la protection de 10 sites définis plus 1 ou 2 sites de Sénéçon des fleuves (sites déterminés en 1998).

Exemples de zones humides à protéger pour leur patrimoine floristique

1	Pré salé de La Grange-Fouquet 57 : Vic-su- Seille	Salicorne de Vic <i>Salicornia emerici var Vicensis</i>
2	Mortes de Seux-les-Remiremont 88 : St Etienne les Remiremont	Pillulaire et Fluteau nageant <i>Pilularia globulifera, Luronium natans</i>
3	Prés salé de Basse-Récourt 57 : Lezey	Ruppie et Buplèvre à feuilles tenues <i>Ruppia maritima, Bupleurum tenuissimum</i>
4	Tourbière de Pargny-sous-Mureau 88 : Pargny-sous-Mureau	Gymnadénie odorante <i>Gymnadenia odoratissima</i>
5	Prairie humide de Bibiche 57 : Bibiche	Orchis négligé <i>Dactylorhiza pratermissa</i>
6	Tourbière de Lay-St-Rémy 54 : Lay-syt-Rémy	Laîche paradoxale <i>Carex appropinquata</i>
7	Zinsel du Nord à Baerenthal 57 : Baerenthal	Potamot alpin et Cigüe vireuse <i>Potamogeton alpinus, Cicuta virosa</i>
8	Marais de Château-Bréhain 57 : Château-Bréhain	Oenanthe de Lac henal <i>Oenanthe lachenalii</i>
9	Ruisseau de Barba 88 : Reaupal, Laveline-du-Haux	Millepertuis des marais <i>Hypericum elodes</i>
10	Ruisseau du Scharzbach 57 : Sturzelbronn	Oenanthe des fleuves <i>Oenanthe fluviatilis</i>

3. Information et sensibilisation du public

Bien que la rareté d'une espèce ne fasse pas sa valeur pédagogique, il est souhaitable de poursuivre et d'intensifier l'information et la sensibilisation du public, à la sauvegarde du patrimoine floristique lorrain.

En ce sens, de nombreuses actions d'information sur le patrimoine naturel sont mises en œuvre par les différents partenaires de la conservation de la nature en Lorraine :

- exposition sur la flore lorraine par le Conservatoire Botanique National de Nancy en 1999,
- accueil du public sur 12 sites aménagés (dont 4 zones humides) et expositions par le Conservatoire des Sites Lorrains,
- documents et sorties de d'initiation par les Parcs Naturels Régionaux de Lorraine, des Vosges du Nord, et des Ballons des Vosges,
- fiches de vulgarisation des sites inventoriés comme Espaces Naturels Remarquables auprès des décideurs locaux (Conseil Régional de Lorraine, les 4 Conseils Généraux et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse).

De façon plus spécifique, la sensibilisation au patrimoine floristique gagnerait à se traduire également par l'édition et la vente d'un ouvrage de grandes qualités scientifiques, techniques et esthétiques (tel celui sur les Orchidées de Lorraine publié par B. Pernet et F. Guérold – 1998)